

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **6**

OBJET :
Décision modificative
n°2 du budget annexe
PERILS

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 septembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine
PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA,
Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pierre
SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric
BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Serap ALP, Yoann BENTEJAC,
Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU,
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Claude GOUILLON-CHENOT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Monique DURAND-PRADAT,
Patricia BOSTMAMBRUN,
David DEROSSIS,
Michelle MAGNOL

Secrétaire de séance :

Christophe MANKA

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE PERILS

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M57 ;
- **Vu** la délibération n°5 du conseil municipal du 5 septembre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
- **Vu** la délibération n°10 du Conseil Municipal du 14 novembre 2023, adoptant le règlement budgétaire et financier ;
- **Vu** la délibération n°37 du Conseil Municipal du 15 avril 2024, approuvant le budget primitif du budget annexe PERILS 2024 ;
- **Vu** la délibération n°19 du Conseil Municipal du 25 juin 2024, approuvant la DM1 du budget annexe PERILS ;
- **Considérant** le besoin d'annuler les titres émis sur des exercices antérieurs concernant le péril rue Pâtural Puy afin de pouvoir appliquer la condamnation rendu le 26 septembre 2022 par le tribunal judiciaire, il est nécessaire de prévoir les crédits budgétaires en section d'investissement au compte 45412003 en dépenses et au compte 45412003 en recettes pour un montant de 271 814,35 euros ;

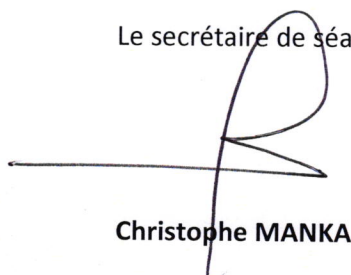
Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section d'investissement				
Dépenses et recettes réelles d'investissement				
<i>Chapitre 45 – Travaux pour compte de tiers</i>				
D/4541/45412003 – Travaux Périls 9 rue Pâtural Puy		+ 271 814,35 €		+ 271 814,35 €
<i>Sous total chapitre 45</i>	373 713,96 €	+ 271 814,35 €	373 713,96 €	+ 271 814,35 €
Total des variations des dépenses et recettes réelles d'investissement		+ 271 814,35 €		+ 271 814,35 €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 271 814,35 €		+ 271 814,35 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :



- **Approuve** la décision modificative n°2 du budget annexe PERILS ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Christophe MANKA

Le Maire,

Stéphane RODIER